



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

29/12/2020  
*[Signature]*

**Vu le Commissaire - Enquêteur  
CAMMAS Henri**

**Le Préfet**

Nice, le 23 SEP. 2020

**Lettre recommandée avec AR** = 20.131.622.516|.6.

Madame le maire,

L'établissement d'un projet de plan de prévention des risques (PPR) d'inondations a été prescrit sur la commune de Pégomas par arrêté préfectoral du 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018.

L'article R562-2 du code de l'environnement prévoit que le plan de prévention des risques naturels prévisibles est approuvé dans les trois ans qui suivent l'intervention de l'arrêté prescrivant son élaboration et que ce délai est prorogeable une fois, dans la limite de dix-huit mois.

Compte tenu des circonstances, en raison de la crise sanitaire, et notamment de la suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire, ainsi que les délais indispensables au bon déroulement des phases de concertation et d'association, il s'avère que le PPR d'inondations de la commune de Pégomas ne pourra pas être approuvé dans les délais impartis, soit pour le 5 décembre 2020.

Afin de mener à bien la procédure engagée pour les études de ce PPR, un délai supplémentaire est aujourd'hui nécessaire.

Madame Florence Simon  
Maire de Pégomas  
Hôtel de ville  
169, avenue de Grasse  
06 580 Pégomas

P.J : Arrêté de prorogation

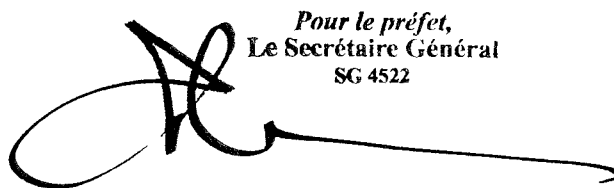
En conséquence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une copie de l'arrêté portant prorogation de l'arrêté de prescription du 5 décembre 2017, modifié par l'arrêté du 11 mai 2018, de ce plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations, conformément à l'article R562-2 du code de l'environnement.

Il vous appartient d'afficher une copie de cet arrêté de prorogation au siège de la mairie pendant au moins un mois. Au terme de cette publicité, je vous serais obligé de bien vouloir adresser à mes services, dans les meilleurs délais, le certificat d'affichage indiquant les dates de début et de fin d'affichage.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, madame le maire, l'expression de ma considération très distinguée.

*Bien à vous,*

  
Pour le préfet,  
Le Secrétaire Général  
SG 4522  
**Philippe LOOS**



LA POSTE

code postal, aide-ménagère, envoyer



Accès rapides

Espace Particuliers



(<https://aide.laposte.fr/>)



(<https://www.laposte.net/accueil>)

Le Groupe

Accueil > Suivre une lettre, un Colissimo ou un envoi Chronopost

## Suivre un envoi

[Aide en ligne](#) (<https://aide.laposte.fr/categorie/envoyer-et-receptionner-votre-courrier-colis/suivi>)



Renseignez le n° de suivi ou d'avis de passage de 11 à 15 caractères

2c13162251616

Rechercher

(<https://www.laposte.fr/francais/outils/suivre-vos-envois>)

### ✉ Lettre Recommandée N°2C13162251616

#### TYPE DE LIVRAISON

Courrier remis contre signature

Pris en charge par La Poste  
**jeudi 24 septembre**

En cours d'acheminement

Arrivé sur le site de distribution

Courrier remis en lot au destinataire

Courrier distribué  
**vendredi 25 septembre**

Votre courrier a été distribué à son destinataire contre sa signature.

#### Détail de toutes les étapes

##### DATES

vendredi 25 septembre

vendredi 25 septembre

vendredi 25 septembre

jeudi 24 septembre

jeudi 24 septembre

##### ÉTAPES

Votre courrier a été distribué à son destinataire contre sa signature.

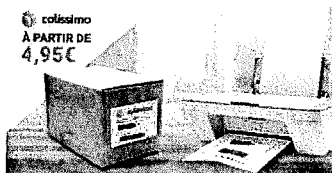
Votre envoi a été remis en lot au destinataire. Nous attendons la confirmation de sa réception.

Votre courrier est arrivé dans le site en vue de sa distribution.

Votre courrier est en cours d'acheminement vers sa destination

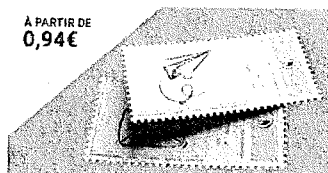
Votre courrier a été remis à La Poste par l'expéditeur.

## DÉCOUVREZ ! Nos produits coups de coeur



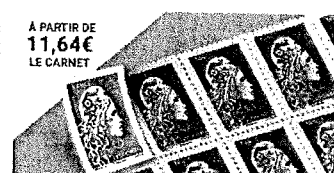
colissimo  
À PARTIR DE  
4,95€

→ Imprimez votre étiquette Colissimo



À PARTIR DE  
0,94€

→ Imprimez les timbres envois quotidiens



À PARTIR DE  
11,64€  
LE CARNET

→ Profitez de la livraison offerte sur les carnets Marianne !